

Québec, de médecine vétérinaire ou d'organismes de recherches de nos universités,—et cela pourrait se faire également dans les universités des autres provinces,—afin d'exposer aux diplômés et aux étudiants les avantages qu'il y aurait pour eux à servir le gouvernement canadien dans le fonctionnarisme fédéral.

Si un membre de la Commission du service civil se rendait dans les universités du Québec afin d'exposer aux finissants et aux diplômés les avantages qu'il y aurait pour eux de faire partie du personnel du ministère de l'Agriculture, je crois que cela contribuerait à corriger cette lacune.

Ce sont là, monsieur le président, les quelques remarques que j'avais à faire dans l'intérêt des cultivateurs et de l'agriculture en général.

(Traduction)

M. Thomas: J'aurais quelques observations à faire au sujet du premier poste des crédits de l'Agriculture. J'aimerais parler des difficultés qui se posent pour tous les producteurs canadiens de betteraves à sucre. Les députés n'ignorent pas que les betteraves sont cultivées dans quatre régions, notamment l'Alberta, le Manitoba, le Sud-Ouest ontarien et le Québec. Pour diverses raisons, les producteurs, ceux du Sud-Ouest ontarien surtout, connaissent des jours très difficiles et, depuis quelques années, cette industrie a peine à se maintenir. Il y a lieu de se demander si les cultivateurs du Sud-Ouest de l'Ontario ont avantage à continuer la culture des betteraves.

Toutefois, grâce à la collaboration du gouvernement provincial de l'Ontario, du gouvernement fédéral, de la *Canada and Dominion Sugar Company* et des producteurs ontariens, des dispositions spéciales ont été prises pour permettre à l'industrie de subsister pendant la campagne agricole de 1961. On a agi de la sorte dans l'espoir que le Canada sera doté d'ici un an d'une politique nationale du sucre qui rétablisse l'industrie de la betterave à sucre sur une solide base financière.

Les betteraviers eux-mêmes pensent qu'un prélèvement d'un quart de cent par livre de sucre canadien pourrait alimenter une caisse de stabilisation qui mettrait l'industrie en bonne posture financière, et permettrait aux producteurs et aux raffineurs de sucre de faire des projets en toute confiance. A l'heure où nous nous efforçons de consolider notre industrie nationale et de conserver de l'emploi à nos citoyens, il est important d'étudier attentivement notre politique à l'égard du sucre.

J'ai confiance qu'on s'emploiera avec énergie et vigueur à nous donner une telle politique et qu'on ne perdra pas cette affaire de vue durant l'année qui commence. Il faut s'y

mettre sans tarder et ne pas relâcher nos efforts tant que nous n'aurons pas arrêté une formule satisfaisante, qui nous permettra d'asseoir solidement notre industrie betteravière. Je soumets cette proposition au ministre de l'Agriculture.

J'aimerais aussi parler de l'entreposage du blé ontarien. Le comité sait que les producteurs de blé de l'Ontario se sont donné un office de vente. Ils voudraient autant que possible assurer leur propre financement. Ils sont autorisés à percevoir 9c. sur chaque boisseau de blé manipulé en Ontario. Ces 9c. par boisseau servent à constituer une caisse de stabilisation en vue d'enlever le blé d'Ontario du marché local et de le mettre sur le marché d'exportation. L'Office de vente des producteurs de blé d'Ontario, depuis trois ans qu'il existe, se trouve gravement handicapé par le manque d'entrepôt. Le blé d'automne d'Ontario est un blé tendre, par suite de la chaude température qui règne au temps de sa récolte. Aussi est-il sujet à chauffer dans les entrepôts. Il faut donc, lorsqu'on l'enlève du champ, le transporter dans des installations de séchage ou l'entreposer où de pareilles installations existent, afin qu'on puisse enlever l'excès d'humidité et le sécher avant de l'entreposer.

Mais l'espace manque actuellement. Depuis plusieurs mois l'Office négocie avec le Conseil des ports nationaux par l'intermédiaire du ministère des Transports. Il demande l'utilisation de l'espace de l'élevateur de Port-Colborne aux fins du séchage et de l'entreposage du blé ontarien. Je demande au ministre de l'Agriculture d'aider l'Office de vente des producteurs de blé d'Ontario à obtenir à cet égard un arrangement satisfaisant avec le conseil des ports nationaux et le ministère des Transports.

J'aurais un autre point à soulever au sujet de la Société du crédit agricole. Je pense qu'il faudrait examiner avec soin la possibilité d'élargir les dispositions de la loi, afin que des prêts soient accordés par la société du crédit agricole au petit agriculteur ou à l'agriculteur à temps partiel. C'est un mode de vie de plus en plus répandu dans l'économie canadienne. Des gens vivent sur des petites fermes qui ne les accaparent pas complètement. Ils obtiennent donc de l'emploi dans l'industrie tout en restant sur la ferme pour jouir des avantages de la vie rurale. Pour que ces prêts soient accordés à des cultivateurs de ce genre, on aura peut-être besoin de règlements différents de ceux qui régissent les prêts qu'offre actuellement la société du crédit agricole. Dans l'intérêt de l'économie canadienne, il est souhaitable, à mon avis, d'envisager avec soin la possibilité d'accorder des prêts au petit cultivateur et au cultivateur à temps partiel.